

GLOSSAIRE

Annexe 7 au cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

ACCORD-CADRE RELATIF À LA PRODUCTION DE CONTENUS MULTIMEDIAS

Document commun à tous les lots

Consultation n° **Prod_SIG_2025_09**

Au sens du présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des différents documents particuliers de l'accord-cadre, les termes mentionnés ci-après sont définis comme suit :

Accord-cadre	Le marché public interministériel, issu de la procédure objet du présent CCTP.
Acheteur	Pouvoir adjudicateur de l'accord-cadre, en charge de la passation et du pilotage de l'accord-cadre.
Administration	Services de l'Etat, entités publiques, qui gèrent les services publics.
AAI	Autorité administrative indépendante. Les AAI sont budgétairement soutenus par un ministère qui leur assure une dotation annuelle de crédits mais conservent leur indépendance par ailleurs. Elles ne sont donc pas soumises aux à tous les référentiels et prérequis que les ministères et les EP, par exemple la marque Etat.
Bénéficiaire	Les entités bénéficiaires du marché (direction ou service d'un ministère ou d'un établissement public) et qui peuvent passer commande. Le bénéficiaire qui active les prestations est un donneur d'ordre.
BPU	Bordereau de prix unitaires.
CCAG-FCS	Cahier des Clauses Administratives Générales pour les marchés de de fournitures courantes et de service approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières.
CCP	Code de la commande publique.
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières.
CRT	Cadre de Réponse Technique
DAE	Direction des achats de l'Etat
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises.
Délais	S'expriment en jours ouvrés, sauf mention contraire.
DPD	Délégué à la Protection des Données : personne désignée par le titulaire, chargée du respect du RGPD
DSFR	« Système de Design de l'Etat » : ensemble de Composants, guidé par des standards et une gouvernance, devant être assemblés pour construire les sites internet et applications mobiles des Entités Autorisées.
DQE	Détail Quantitatif Estimatif
DPGF	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
Documentation	Principes d'utilisation des Composants du DSFR auxquels les Utilisateurs doivent se conformer.
Document print	Support graphique mis en page destiné à une reproduction physique (impression), respectant des contraintes techniques (formats, marges, fonds perdus, colorimétrie, etc.) et des exigences de communication (clarté, lisibilité, impact visuel, respect de la charte graphique.

Donneur d'ordre	Direction, service, département d'un ministère ou d'un établissement public de l'État pour le bénéfice duquel les prestations sont réalisées et qui émet les bons de commande.
Discovery	Phase de cadrage ergonomique et créatif des projets
Éléments iconographiques	Éléments venant illustrés un contenu textuel. Il peut s'agir de photos, dessins, tableaux, cartes géographiques, etc.
Entités autorisées	Services de l'État devant utiliser le DSFR, à savoir les administrations centrales, leurs directions, les délégations interministérielles, les préfectures, les ambassades, l'ensemble des services déconcentrés.
Entités bénéficiaires	Voir Bénéficiaires
Entités publiques	Services de l'Etat, ou administrations, qui gèrent les services publics.
EP	Établissements publics de l'État.
FALC	Facile à lire et à comprendre
Fondamentaux (du DSFR)	Désigne l'ensemble des signes distinctifs de l'identité graphique des Composants et de l'esprit du DSFR, comprenant notamment les éléments graphiques de la Marque État (bloc marque, couleurs, typographies, iconographies), les éléments interactifs (boutons, liens, champs de saisie, cases à cocher, cartes, etc.), les éléments fondamentaux techniques nécessaires à la structuration d'une page ou d'une application (grille, espacements, points de rupture, etc.) ainsi que l'ensemble des prescriptions relatives à la structure, la forme, l'organisation visuelle, l'ergonomie et l'expérience d'usage des interfaces numériques. Les Fondamentaux ont pour objet d'assurer l'homogénéité, l'accessibilité, l'identification et la qualité d'usage des services numériques relevant de l'État.
France métropolitaine	France continentale, Corse et îles littorales.
Intervenants	Toute personne que le titulaire fait travailler sur le projet pour le compte du donneur d'ordre.
Ministères	Ensemble des ministères, en administration centrale, hors services déconcentrés pour le présent accord-cadre.
Mission / projet	Prestation réalisée sur la base d'un ou plusieurs bons de commande en vue d'atteindre l'objectif cible défini par le donneur d'ordre.
Offre	Offre du titulaire à l'accord-cadre.
Réunion	Instance de travail réunissant plusieurs participants, qui peut se dérouler en présentiel ou à distance (par audioconférence ou visioconférence).
RGAA	Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité : Norme française définissant les critères pour rendre les sites et applications numériques accessibles aux personnes en situation de handicap.
RGPD	Règlement Général pour la Protection des Données.
Secrétariat de rédaction	SR - Relecture orthographique et typographique
SIG	Service d'information du gouvernement.

Scrum	Méthodologie agile organisant le travail en itérations courtes (sprints) avec des rôles et cérémonies définis pour gérer un projet.
SPM	Services du Premier Ministre
Titulaire(s)	Opérateur(s) économique(s) signataire(s) de l'accord-cadre.
UO	Unité d'œuvre : unité de compte d'une prestation. Une UO est un ensemble homogène de prestations, dites homogènes en raison soit de leurs caractéristiques propres soit parce qu'elles constituent une unité fonctionnelle de prestations.